



AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 01-DPAI-TING-BH-2026

" SEANCE PUBLIQUE "

Le LUNDI 29 JUIN 2026 à 10h00 il sera procédé dans La salle de reunions de la Délégation Provinciale des Affaires Islamiques de TINGHIR, sise à Complexe religieux et culturel et administratif AV Mohamed 5 Tinghir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : TRAVAUX DE PEINTURE DE DEUX (02) MOSQUEES: MOSQUEE TIMADAROUINE A LA COMMUNE OUAKLIM ET MOSQUEE AIT NACER A LA COMMUNE DE TINGHIR LA PROVINCE DE TINGHIR en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'ordre de la Délégation Provinciale des Affaires Islamiques de Tinghir, sise à complexe religieux et culturel et administratif AV Mohamed 5 Tinghir, il peut également être téléchargé à partir du site internet du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques : www.habous.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à *Trois mille* Dirhams (3000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42/44/46 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le régime des marchés de travaux , de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation Provinciale des Affaires Islamiques de de TINGHIR, sise à Complexe religieux et culturel et administratif AV Mohamed 5 Tinghir;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Délégation Provinciale des Affaires Islamiques de de TINGHIR;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 10 du règlement de consultation conformément à l'article 39 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n°258.13 du 13 septembre 2013 fixant le Régime des marchés de travaux , de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au profit des habous publics .

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification suivantes :

Secteur	Qualification	Classe
Q : Peinture	Q1 : Peinture générale de bâtiment	<u>Classe 3</u>

Ce certificat tient lieu de dossier technique.

